

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°65

### CIRCULATION REGLEMENTÉE sur le chantier des Ponts d'Inval

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires au bon déroulement des travaux, le temps de réaliser la déconstruction et reconstruction des ponts d'Inval, 27830 Neaufles-Saint-Martin, réalisés par l'entreprise NGE sise au 3A rue de la Scierie – 76530 GRAND-COURONNE, représentée par Monsieur Jordan FLOT.

Le Maire de NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, R 411.25 à R 411.28 et R 422.4;

Vu les travaux de déconstruction et de reconstruction des ponts d'Inval,

Vu l'obligation pendant ces travaux, du passage des camions de chantier et de livraison des matériaux,

### ARRÊTONS

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 4 juillet 2023, pendant toute la durée du chantier, la circulation et le stationnement des camions de plus de 3T5 sont autorisés.

Article 2 : L'autorisation de circuler s'entend du chantier à ses accès.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Neaufles-Saint-Martin

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- NGE - 3A rue de la Scierie – 76530 GRAND-COURONNE
- Gendarmerie de GISORS 10 rue de la Libération – 27140 GISORS.
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries – 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS.

Fait à Neaufles Saint Martin,  
Le 04 juillet 2023

Monsieur Yvan LEROY  
Adjoint au Maire

